

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023
DE LA COMMUNE DE CIGOGNÉ

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-trois février de l'an deux mil vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Vincent LOUAULT, Maire.

Présents : Mmes BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne, BISTER Lidwine, DENONIN Marie-Pierre, LATOUR Anita et MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis, M.M. ARES Pascal, DE SMET Jean-Jacques et DORSEMAINE Alain.

Excusés : M.M. CHRISTOPHE Jérémy et THIBAUT Charly.

Mme DENONIN Marie-Pierre a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
11	9	9

Le quorum étant atteint, Madame DENONIN Marie-Pierre est nommée secrétaire de séance.
Lecture des comptes rendus de la séance du 14 novembre 2022 et approbation à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022,
- 2) Finances locales : comptabilité analytique du budget 2022,
- 3) Finances locales : préparation du budget primitif 2023.

Point N°1 : Finances Locales : comptabilité analytique.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame la 1^{ère} adjointe pour la présentation de la comptabilité analytique. La comptabilité analytique est un mode de traitement des données qui doit fournir les éléments permettant d'éclairer les prises de décisions à travers l'analyse des coûts. Elle joue un rôle important dans les prises de décisions.

Pour ce faire, l'analyse se porte sur les huit services de la commune définis préalablement en comptabilité, à savoir :

- 1) Service voirie, énergie, entretien bâtiment,
- 2) Service école,
- 3) Service cantine-périscolaire,
- 4) Service immobilier,
- 5) Service Elus,
- 6) Service associations et fêtes,
- 7) Service personnel,
- 8) Service fonctionnement général.

Madame la 1^{ère} adjointe procède à la présentation de la comptabilité analytique (tableau annexé au présent compte-rendu) de 2013 à 2022 pour les huit services ci-dessus.

Après en avoir débattu à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte, du tableau de présentation de la comptabilité analytique du budget communal de 2013 à 2022.

Point N°2 : Finances Locales : préparation du BP 2023.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le résultat de l'exercice 2022 pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de Fonctionnement

Excédent ou déficit de l'exercice n-1 (2021)	200 122,65 €	C/002 au budget n-1
--	--------------	---------------------

Dépenses de l'exercice n (2022)	263 466,48 €
Recettes de l'exercice n (2022)	367 713,68 €
Résultat de l'exercice n (2022)	104 247,20 €

Résultat cumulé de l'exercice n (2022)	304 369,85 €
--	---------------------

Section d'Investissement

Excédent ou déficit de l'exercice n-1 (2021)	- 110 392,97 €	C/001 au budget n-1
--	----------------	---------------------

Dépenses de l'exercice n (2022)	276 964,15 €
Recettes de l'exercice n (2022)	295 850,51 €
Résultat de l'exercice n (2022)	18 886,36 €

Résultat cumulé de l'exercice n (2022)	- 91 506,61 €	C/001 au budget n+1
--	----------------------	---------------------

Restes à réaliser en dépenses	19 890,30 €	à reporter en n+1
Restes à réaliser en recettes	74 252,00 €	à reporter en n+1
Solde des restes à réaliser	54 361,70 €	

Besoin de financement en n+1	37 144,91 €	C/1068 au budget n+1
------------------------------	-------------	----------------------

Résultat à reporter

Résultat de fonctionnement à reporter	267 224,94 €	C/002 au budget n+1
--	---------------------	----------------------------

Après en avoir débattu à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'inscrire au budget primitif 2023 les projets d'investissement suivants :

- Viabilisation des terrains communaux pour un montant de 16 000 euros,
- Travaux de voirie dont aménagement parking rue de Courçay pour un montant de 10 000 euros,
- Travaux à l'école avant rentrée scolaire de septembre 2023 pour un montant 10 000 euros,
- Changement de la chaudière + isolation des bâtiments communaux (Ecole-Mairie-Logement locatif rue de Courçay) pour un montant de 10 000 euros,
- Aménagement du City stade pour un montant de 10 000 euros,
- Aménagement rue de Chédigny (enfouissement des réseaux) pour un montant de 20 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à son arrêté en date du 10 février 2023, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il retire ses délégations au 2^{ème} Adjoint M. Charly THIBAULT. Il ajoute qu'à la prochaine réunion, les conseillers municipaux seront invités à voter sur la destitution ou le maintien du 2^{ème} adjoint dans ses fonctions.
- Monsieur le Maire a procédé à la clôture des opérations de recensement de la population, le 20 février 2023 en présence du superviseur de l'INSEE. Les résultats sont attendus pour l'été 2023.
- Dans le cadre des projets communaux, le permis d'aménagé pour les terrains situés à la rue d'Athée-sur-Cher (derrière la Petite Champeigne) est en cours. Le terme du délai d'instruction est prévu pour le 08 avril 2023.
- Le tracteur pour le service voirie commandé en 2022 a été livré.
- Il est prévu de refaire les marquages à la rue du Coudray.
- Pour l'installation des caméras dans le bourg du village, la municipalité se donne le temps de la réflexion.
- Le livret d'accueil pour les nouveaux arrivant a été présenté à l'assemblée. Des modifications sont à apporter pour une mise en service au printemps 2023.

La séance est levée à 22h55.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 04 avril 2023.
